

---

# L'Afrique centrale face aux enjeux sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle

Etanislav Ngodi

## Introduction

L'Afrique centrale est souvent considérée comme une zone de tensions fortes et récurrentes. De nombreux observateurs tendent à considérer cette sous-région africaine comme étant au cœur des ténèbres. Même si cette vision est réductrice, elle n'en souligne pas moins l'acuité des problèmes de sécurité et de stabilité en Afrique centrale. Les récents développements liés à la piraterie maritime, le terrorisme d'Etat, la criminalité transfrontalière et la sécurisation des réserves pétrolières permettent d'envisager des pistes de réflexion en vue d'assurer une véritable gouvernance sécuritaire (Ntuda-Ebode 2010:15).

Dans ce chapitre, il sera question de mettre l'accent sur trois points importants, à savoir les dimensions de la géopolitique de l'insécurité dans le contexte africain, les menaces et contraintes sécuritaires en Afrique centrale et, enfin, les défis d'une véritable gouvernance sécuritaire au XXI<sup>e</sup> siècle.

## Les dimensions de la géopolitique de l'insécurité en Afrique centrale

### *Approches de la sécurité en Afrique*

La sécurité peut être définie comme le contraire de l'insécurité tout comme on définit l'ordre par son contraire, le désordre. Au sens militaire, « la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations. Elle pourvoit même au respect des alliances, traités et

accords internationaux » (Fogue Tedom 2009:15). L'Etat est le régulateur des tensions sociales (Bayard 1989). La sécurité des institutions politiques, administratives, économiques et socioculturelles des biens et de tous les piliers de la société fait partie de ses missions régaliennes. Fondamentalement, la notion de sécurité repose sur deux piliers: sécurité interne et sécurité aux frontières. Elle suppose l'absence de danger ou de menace prévisible. Il revient à tout Etat de la garantir. En Afrique, sa perception est construite autour d'enjeux économiques, idéologiques et politiques; elle est structurée par deux approches interdépendantes : celle des puissances occidentales et celle des régimes politiques africains.

La sécurité se résume très souvent à la protection et à la défense de leurs intérêts dans cette partie du continent. La vision de la sécurité y est essentiellement structurée par la logique des sphères d'influence, voire les logiques de puissance ou, pour certaines, par le seul objectif d'assurer leur sécurité nationale à partir de l'Afrique. A vrai dire, la conception occidentale de la sécurité en Afrique traduit l'égoïsme structurel des Etats modernes qui organisent l'évolution de l'histoire diplomatique.

Le débat sur la sécurité en Afrique centrale tourne autour de la recherche des causes et des facteurs des conflits et de l'instabilité politique. Certains analystes expliquent l'insécurité en Afrique à partir de l'État post-colonial<sup>1</sup> et d'autres par l'approche géopolitique (Hugon 2009 ; Ewangué 2009).

### *L'approche géopolitique*

L'approche géopolitique s'inspire d'approches complémentaires telles que le réalisme, l'approche bipolaire et post-bipolaire (Ngodi 2010). Avant 1990, la plupart des conflits africains s'inscrivaient dans l'ordre bipolaire. Ils étaient suscités par les deux blocs pour renverser des gouvernements non affiliés. Après 1990, le vent de démocratisation et le déclassé stratégique de l'Afrique va entraîner l'effondrement des régimes autoritaires. C'est l'époque où il y a eu le plus de guerres civiles et coups d'État en Afrique.

Depuis la fin de la guerre froide, la perception de la sécurité s'articule désormais autour des questions géostratégiques et politiques. Au lendemain des indépendances africaines, c'est la défense des intérêts des démocraties occidentales, menacés par l'offensive communiste, et donc la vision occidentale de la sécurité en Afrique, qui avait conduit à l'interruption brutale et paradoxale du premier processus de démocratisation de l'Afrique noire.

Loin de susciter la libéralisation des économies africaines afin de les rendre compétitives, les puissances occidentales étaient plus aveuglées par leurs enjeux géostratégiques et donc par leur sécurité. L'analyse de la dynamique américaine et chinoise dans le golfe de Guinée aujourd'hui par exemple permet

d'observer que la représentation que les grandes puissances ont désormais de la sécurité en Afrique est également organisée autour de leurs rivalités pour un accès privilégié aux ressources pétrolières et énergétiques des pays de cette sous-région.

Le versant post-bipolaire de cette approche mentionne le reclassement stratégique de l'Afrique dans la géopolitique post-11 septembre. Un autre versant de cette approche analyse la conflictualité en Afrique sous le prisme du néocolonialiste. Pour assurer leurs besoins en ressources naturelles et minières, les grandes puissances tentent d'installer à la tête des gouvernements africains qui leur sont favorables.

### *L'approche de l'État post-colonial*

L'approche dominante de l'État post-colonial comme facteur d'insécurité en Afrique est défendue par certains spécialistes qui estiment que « les États africains sont le résultat d'une segmentation arbitraire qui n'a pas tenu compte des réalités socioculturelles de l'Afrique » (Tshiyembe 1990). L'État post-colonial préexistant à la nation, il constitue un facteur d'insécurité du fait de son héritage socio-géographique et de son hybridation transnationale avec le crime.

Au lendemain des indépendances, à cause de la nature de l'État post-colonial en gestation et de la légitimité insuffisante des premiers dirigeants politiques africains, une idéologie sécuritaire construite sur le maintien de l'ordre s'est développée sur l'ensemble du continent noir. Cette idéologie a façonné la perception de la notion de sécurité qu'ont les pouvoirs africains. Pour eux, la sécurité est très souvent réduite à la protection de l'État et du régime au pouvoir. L'objectif poursuivi étant en apparence de garantir la sécurité uniquement au sommet de l'État. Le brusque arrêt de l'apprentissage du pluralisme politique intervenu entre 1960 et 1970, l'émergence concomitante de partis uniques et le développement de régimes autoritaires sur ce continent découlent de cette perception. En réalité, la sécurité n'est pas une notion abstraite : elle n'est pas réductible à de simples déclarations, elle se construit. Elle est fondée sur la confiance et se redéfinit tout le temps, en fonction des exigences sociales, institutionnelles ou diplomatiques.

La conception africaine de cette notion doit évoluer. Elle doit transcender la vision pacificatrice et sécuritaire héritée de l'époque coloniale. Sans une stabilité envisagée comme l'élément fondateur des régimes démocratiques et de la bonne gestion économique dans les pays africains, et donc gage de sécurité, il sera très difficile de parvenir à la paix en Afrique. Lorsque les régimes politiques seront convertis aux valeurs démocratiques, l'Afrique pourra approcher un niveau de sécurité acceptable et il sera plus facile pour les Occidentaux de protéger leurs intérêts ainsi que leurs ressortissants.

### ***Présentation des enjeux géopolitiques et sécuritaires de l'Afrique centrale***

L'Afrique centrale n'a pas échappé à la bipolarisation Est-Ouest. Elle a été une région privilégiée de projection de la puissance de la part des superpuissances. La sous-région est entrée dans une nouvelle ère de turbulences politiques, marquée par de profondes mutations internationales (Laiki 1993). Le désordre politique, économique et stratégique brouille complètement les répertoires traditionnels de régulation et de sécurisation. Le bouleversement de la distribution régionale de la puissance, suite au désordre géopolitique et le déplacement des axes stratégiques tracés par la bipolarité seront au cœur de la reconfiguration de l'Afrique médiane.

De façon globale, la fin de la période de la guerre froide dans le monde avait conduit à la désaffection stratégique de l'Afrique et à la substitution de la rivalité stratégique Est-Ouest par une douce concurrence économique et commerciale entre la France et les Etats-Unis, alors que la préoccupation générale était d'intégrer le continent et ses immenses ressources naturelles dans les jeux planétaires de la mondialisation.

Certainement que les analystes avaient besoin d'une meilleure compréhension de la situation sécuritaire de la région des Grands Lacs et aussi d'une analyse sereine de types de menaces à la base de cette situation dramatique. Dans un monde marqué par des fluctuations multiples et des mutations plurielles (politiques, économiques, stratégiques, sociaux et culturelles), l'Afrique centrale apparaît de plus en plus comme un espace géopolitique et stratégique où la configuration des enjeux se complexifie selon les visées hégémoniques des acteurs. Cette situation place ainsi la sous-région au centre des convoitises et des stratégies d'influences diverses de la part des puissances aux ambitions énormes. Au fil des années, la restructuration des positions stratégiques et géopolitiques entraînera la redéfinition des enjeux sécuritaires en vue de la maîtrise et du contrôle stratégique des matières premières, des espaces vitaux conquis dans le passé. Les conflits qui éclateront vont traduire les ambitions de conquête des territoires protégés ou zones tampons de la sous-région d'Afrique centrale. La compétition à outrance pour la sécurisation des matières premières stratégiques va placer l'Afrique centrale au centre des enjeux mondiaux (Ngodi 2010:7).

#### ***L'Afrique centrale comme espace géopolitique et stratégique***

L'Afrique centrale est une des régions du continent noir qui constitue la carte politique d'un monde global sous la menace du terrorisme international. Même si l'on peut soulever le problème de l'étendue ou de l'épaisseur géopolitique d'un tel engagement, il demeure que l'Afrique centrale est partie prenante. Ce sont des guerres du désordre mondial institutionnel ou du monde du chaos qui

ignorent la rationalité clausewitzienne de l'ordre international, de l'équilibre des forces, voire de la terreur, la supériorité des forces ou l'hégémonie ; guerres qui font appel aux techniques de coopération judiciaire, administrative et policière, même si parfois, contre la piraterie maritime de grande ampleur comme aux larges des côtes somaliennes l'on recourt à l'usage de la force et à la dissuasion militaire.

L'enjeu du débat dans ce cas serait de dire en effet comment et pour combien l'Afrique centrale participe à travers les politiques de ses Etats et de ses structures de coopération et d'intégration régionales à la gestion non seulement des menaces et défis transnationaux à la sécurité internationale, mais aussi et surtout à la gestion des introuvables équilibres des forces mondiaux. La bipolarisation Est-Ouest a pu masquer certaines tensions localisées dans la sous-région. D'où l'émergence des nouveaux conflits des années 1990 aux enjeux divers.

### *L'Afrique centrale, terrain des rivalités et convoitises des puissances*

Le nouveau contexte mondial remet en question les paradigmes qui ont fondé les relations Nord-Sud (Hugon et Michalet 2007). La globalisation financière, caractérisée par un décloisonnement des marchés et une forte réduction de la régulation, a favorisé l'accès aux capitaux de la part des émergents et considérablement accru le rôle des flux privés aux dépens des flux publics. Les firmes multinationales, qui représentent un tiers de la production mondiale et deux tiers du commerce mondial, se sont diversifiées par leurs origines.

Depuis la fin de la guerre froide, la place de l'Afrique a peu changé et ce continent demeure principalement un exportateur de produits primaires non transformés, dont les prix instables avaient plutôt tendance à se déprécier, et un importateur de produits manufacturés et de services, voire de produits alimentaires. L'Afrique est désormais convoitée par les puissances émergentes, mais également par les puissances industrielles pour ses ressources (biodiversité, forêts, hydrocarbures, mines, terres arables) et pour un marché qui, de 900 millions de personnes en 2010, doit en atteindre 2 milliards en 2050.

L'Afrique continentale représente 12 pour cent de la production mondiale de pétrole et 10 pour cent des réserves mondiales prouvées. Les Etats-Unis importent environ 60 pour cent du pétrole africain (celui-ci constitue plus de 90 pour cent des exportations africaines vers les Etats-Unis), contre 20 pour cent respectivement pour la Chine et pour l'Union européenne. De nombreux pays africains sont devenus pétroliers du fait des progrès technologiques de prospection et d'exploitation, de l'anticipation de la hausse de la demande et des stratégies de diversification des risques de la part des opérateurs et Etats importateurs.

Les principaux producteurs sont le Nigeria, l'Algérie et l'Angola. Les puissances européennes : la France avec Elf (devenue Total), la Grande-Bretagne avec British Petroleum et les Pays-Bas avec Shell ont longtemps dominé le jeu pétrolier dans les anciennes colonies (Bagayoko-Penone 2004). L'Afrique centrale est désormais le théâtre d'une compétition entre les oligopoles, dans un contexte aujourd'hui mondialisé. Les puissances émergentes mènent une diplomatie active et ont diversifié leurs alliances, notamment avec les pays africains. De leur côté, ces derniers ont fait également de la dépendance et de la surenchère entre puissances étrangères une ressource stratégique. L'Afrique fait partie des enjeux planétaires en termes de changement climatique, de biodiversité, de préservation des ressources naturelles et de risques épidémiologiques ou sécuritaires.

Les nouveaux enjeux géopolitiques en Afrique centrale sont pluriels. Les questions de bonne gouvernance, de respect des droits humains et des normes sociales et environnementales sont devenues prioritaires. La montée en gamme de produits et la diversification des productions supposeraient à la fois des pôles de compétitivité autour des territoires et des insertions dans les segments intégrés aux processus productifs techniques et cognitifs mondiaux, notamment par le biais des firmes multinationales. De très nombreux problèmes d'envergure planétaire comme le changement climatique, l'instabilité des marchés, les risques épidémiologiques et le terrorisme concernent l'Afrique centrale.

## **Menaces et contraintes sécuritaires en Afrique centrale**

### ***Facettes de la crise de l'Etat-nation et menaces sécuritaires en Afrique centrale***

La sous-région d'Afrique centrale a été ces dernières non seulement le théâtre des conflits armés, des violences politiques, des déplacements massifs des populations, mais aussi et surtout le terrain des rivalités et convoitises des puissances extérieures. Outre cette dimension géopolitique et stratégique qui place l'Afrique centrale au centre des contraintes sécuritaires, la dimension endogène de la crise de l'Etat ne saurait être occultée. Plusieurs menaces sécuritaires pèsent sur la gouvernance post-conflit de la plupart de ces Etats.

Les diagnostics établis sur les facteurs de l'insécurité en Afrique centrale mettent en lumière les éléments suivants : la situation de crise économique chronique depuis plusieurs décennies, la longue série de turbulences politiques et militaires, les carences en matière de pratique de la gouvernance, la détérioration de la sécurité dans un contexte de conflit régional, la mobilisation des groupes de jeunes sans emploi dans diverses forces paramilitaires ou informelles (rebelles, coupeurs de route, bandits), la centralisation du pouvoir,

l'exclusion politique dans le processus de prise de décision et les dérives autoritaires (Balencie et Grange 1996).

L'histoire récente de la sous-région a en effet été marquée par de nombreux conflits interétatiques ou intérieurs (Angola, République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, Tchad, Burundi, Rwanda). Si certains de ces conflits paraissent aujourd'hui épuisés ou achevés (RDC, Burundi), d'autres demeurent encore brûlants (Tchad, RCA). Ces deux cas méritent une analyse approfondie.

### *La paix en dents de scie au Tchad*

L'actualité socio-politique du Tchad s'inscrit dans la trajectoire historique d'une société étatique africaine exposée depuis son accession à l'indépendance en 1960 à la menace de sa désintégration. L'histoire politique de ce pays durant ces quarante dernières années a été marquée par la succession des coups d'Etat, des guerres civiles, de six régimes politiques et quatre Républiques. La question de la conservation du pouvoir obtenu tant par la force des armes que par la passivité du peuple se pose avec acuité (Kovana 1994:87).

L'insécurité au Tchad a le plus souvent pris la forme de conflits entre différents groupes ethniques pour le contrôle de l'Etat. En effet, les crises récurrentes et la faiblesse étatique chronique en avaient fait un terrain d'essai idéal pour la coopération sécuritaire. Le pays a connu plusieurs soubresauts politico-militaires qui ont menacé non seulement la longévité de son régime politique, mais aussi la stabilité de cette collectivité nationale.

Le monolithisme politique imposé par Tombalbaye en 1962 a suscité des conflits internes violents, exacerbés par des interventions extérieures, directes ou voilées, de la France, des États-Unis, de pays africains frontaliers, en particulier la Libye (qui avait occupé la bande d'Aozou), mais aussi le Soudan, le Nigeria et même l'ex-Zaïre non frontalier.

Bien que le Tchad soit devenu l'un des nouveaux Etats pétroliers d'Afrique centrale, le spectre de l'insécurité et de l'instabilité y est réapparu avec les affrontements entre le pouvoir central, dirigé par le président Deby et les groupes politico-militaires souvent issus du sérail. La violence politique en tant que violence d'Etat a été à l'origine des conflits, des présidents Tombalbaye à Déby. En réaction, elle génère une violence contre l'Etat, tantôt par le bas (révoltes, rébellions), tantôt par le haut (dissidences, mutineries, coups d'Etat). La démocratisation de façade ne permet pas, dans ces conditions, d'installer durablement la paix civile dans ce pays (Buijtenhuijs 1988 ; Telemadi 2005).

Mettre le Tchad en perspective géopolitique exige de cerner les opportunités autant que les contraintes politiques économiques, sociales et culturelles dont l'enchaînement détermine l'évolution de ce pays. Il s'agit ainsi d'évaluer la

capacité politique et stratégique de ce pays à garantir la sécurité et la stabilité nécessaire en vue d'améliorer sa gouvernance au profit de l'ensemble de la collectivité nationale. L'effondrement de l'empire soviétique et la fin du conflit Est/Ouest ont réduit l'importance de la donne libyenne. Principale cible des États-Unis en Afrique, la Libye, par son action déstabilisatrice sur le continent, faisait le jeu du camp soviétique.

Le Tchad, compte tenu de ses ressources géologiques, est supposé receler de l'uranium et autres minerais stratégiques, mais c'est le pétrole qui constitue l'enjeu économique principal de l'heure. Avec la mise en exploitation du pétrole et les perspectives prometteuses à venir, les demandes de plus en plus fortes à l'échelle mondiale sur le plan énergétique par la Chine et les pays émergents, on peut croire que l'importance géostratégique prendra un sens plus important.

Aujourd'hui, le pays devrait faire face à de nombreux défis sécuritaires du fait de son environnement régional, avec une référence spécifique aux tensions géostratégiques au Soudan,<sup>1</sup> en République Centrafricaine, la fin de la guerre en Libye et l'émergence de la question touareg dans la bande sahélo-saharienne<sup>2</sup>, de l'exposition du pays aux effets pervers de la rente pétrolière comme source de syndrome économique, le besoin de l'institutionnalisation démocratique de l'Etat face aux habitudes autoritaires et militaristes des groupes politiques et militaires tchadiens et les enjeux de la stabilité politique face aux menaces de division communautaire.

### *Turbulences politiques et militaires en Centrafrique*

Après plus de cinquante ans d'indépendance, la République Centrafricaine est entrée dans une longue série de turbulences politico-militaires marquée par des changements brutaux des régimes politiques (Yele et Doko 2011). La Centrafrique a connu une évolution sociopolitique tumultueuse marquée par des coups d'Etats, des changements capricieux de la forme de l'Etat, des insurrections populaires ou des guerres civiles à fortes composantes ethniques. La géopolitique de l'insécurité aura été constituée autour des éléments suivants : l'instabilité institutionnelle, la personnalisation des pouvoirs étatiques, la clientélisation de la gestion politique et institutionnelle, la fragilité économique aggravée, les tensions ethniques récurrentes, la dépendance stratégique vis-à-vis de la France et les violations des droits de l'homme (Fédération internationale des droits de l'homme 2003).

A la suite de l'instrumentalisation de l'appareil d'Etat à son profit après son élection à la tête de la RCA en 1993, le président centrafricain Ange-Félix Patassé a vu son pouvoir se fragiliser. Les doléances sociales généralisées ont donné lieu à des violences et mutineries de toutes sortes (International Crisis Group 2007). En décembre 1996, plusieurs Etats francophones (Gabon, Tchad, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo) se sont mis d'accord pour mettre

des troupes à disposition de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Bénéficiant du soutien financier et logistique de la France, et ultérieurement d'un mandat des Nations Unies, la force de 750 hommes est rapidement déployée sur le terrain afin de veiller au respect de l'accord de paix entre le gouvernement et les rebelles et de superviser le processus de désarmement. Elle se retire du pays en avril 1998 (Nguapandé 1997). En 1999, le président Patassé a remporté les élections présidentielles, mais une tentative de coup en mai 2001 a déclenché de nouveaux affrontements, sur fond ethnique, avec les forces de sécurité à Bangui. Le président en a imputé la responsabilité au chef d'état-major des armées, le général François Bozizé, qui a alors pris la fuite au Tchad pour former son propre groupe rebelle avec le soutien du voisin tchadien.

En décembre 2002, la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) se déploie à Bangui, pour y rester jusqu'en juillet 2008. Au plus fort de sa présence, la mission militaire atteint 380 soldats en provenance du Gabon, de la République du Congo, du Tchad et du Cameroun. Le mandat de la FOMUC est de protéger Patassé et de sécuriser Bangui. Cependant, le fait qu'elle n'ait pas tenté de prévenir le second coup réussi de François Bozizé le 15 mars 2003 démontre clairement que le mandat approuvé par une institution régionale pèse moins lourd que la volonté des présidents de la région. Les relations entre Patassé et Idriss Déby, le président tchadien, s'étaient en effet sérieusement détériorées après qu'ils s'étaient accusés mutuellement de soutenir leurs opposants rivaux.

Le règne du nouveau président de la Centrafrique n'est pas à l'abri des soubresauts politiques et militaires. Quand les rébellions éclatent dans le Nord en 2005 et 2006, des troupes sont déployées dans les villes provinciales de Bozoum et Paoua dans le Nord-Ouest pour sécuriser la frontière tchadienne et Bria à l'Est. La présence de soldats tchadiens au nord de la Centrafrique permet aux deux pays de contrer tout renforcement des groupes rebelles dans cette région frontalière et constitue une force de frappe en appui de l'armée centrafricaine. Bangui sollicitera ainsi directement recours au soutien militaire de son voisin dans les combats à Birao en novembre 2010. Les récents événements en RCA entre novembre 2012 et mars 2013 ont une fois de plus démontré la fragilité de l'Etat centrafricain. La coalition « seleka » a enregistré des victoires écrasantes sur le terrain en l'espace de quelques semaines avant de prendre Bangui<sup>3</sup>.

Examiner la situation centrafricaine commande de rendre compte des différents articulations politique, économique, stratégique, géopolitique et géoéconomique de la fragilité institutionnelle et managériale d'un pays disposant pourtant de certaines potentialités naturelles. Les défis sécuritaires auxquels le pays devrait faire face concernent la réforme de l'Etat à tous les niveaux.

### ***Développement de la criminalité transfrontalière***

Selon la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée signée par 124 Etats le 15 décembre 2000, l'expression groupe organisé désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infraction graves, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre. Cette définition considérée par de nombreux experts comme étant très vague les amène à dégager quatre principaux traits caractéristiques de ce phénomène : le caractère permanent et organisé du groupe, la recherche du profit et/ou du pouvoir, le recours à la violence, à la peur, à l'influence et la corruption au-delà des frontières et la spécialisation dans des activités illégales à dimension transnationale.

### ***Facteurs de l'insécurité transfrontalière***

Les facteurs favorisant l'insécurité sont nombreuses : la porosité des frontières, la faiblesse de la coopération entre les forces de l'ordre, les limites du droit de poursuite, la dissémination des armes en dépit des efforts de désarmement civil qui se traduit par un accès facile sur le marché noir et par des arsenaux privés du fait de la polysémie des risques perçus ou réels. On peut mentionner la quasiinstitutionnalisation d'une économie de l'illégalité, la faiblesse de la rotation des agents publics affectés dans les zones frontalières et la corruption, la faible présence de l'Etat dans les marges frontalières qui se traduit par des brigades peu étoffées, des moyens de communication plutôt ordinaires, face à des acteurs criminels dotés de moyens satellitaires et des zones entières contrôlées par des mouvements rebelles ; l'ambivalence du rôle des chefs traditionnels frontaliers, le problème de la sécurisation de la nationalité ainsi que la détention de multiples cartes d'identité; la présence d'espaces favorables aux embuscades (routes longeant la frontière, zones montagneuses favorables à la sanctuarisation, espaces boisés favorables à l'implantation de campements de criminels ou de rebelles) et aux échappées à cheval.

Quatre principales observations sont à faire : la persistance du banditisme de survie et un recul du crime comme mode de lutte politique, l'entreprenariat économique comme moyen de mobilisation de ressources à investir par la suite dans l'économie légale le gangstérisme militaro-criminel transfrontalier par des éléments issus des mouvements armés s'apparentent aussi à une forme de mobilisation de moyens de financement de l'action politico-militaire, tout en semblant être la raison d'être d'acteurs politiques en perte d'influence.

### *Cartographie de la géopolitique de l'insécurité en Afrique centrale*

La porosité des frontières, la libre circulation des capitaux et des personnes, la déréglementation, l'affaiblissement des contrôles publics ont favorisé l'essor d'une économie parallèle où s'échangent illégalement des biens licites et d'un marché illégal pour l'échange des biens illégaux. Le développement de l'économie informelle autour du commerce illégal des diamants, des bois tropicaux, des armes, et tous les trafics humains sont autant de pratiques mises en place par des groupes criminels, parfois avec la complicité de dirigeants politiques. En Afrique centrale, deux zones transfrontalières présentent des facettes d'une insécurité chronique : le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique, qualifiés de « triangle de la mort », en opposition à l'autre « triangle de l'opulence » (Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale). Le triangle frontalier Cameroun-Centrafrique-Congo est aussi une zone de libre circulation des armes légères. Cette zone est entourée de foyers de tensions de toutes natures, à savoir la partie sud du Congo, le Tchad, la RCA, le Darfour, les Grands Lacs.

### *Modalités de l'insécurité transfrontalière*

L'insécurité transfrontalière en Afrique centrale peut être appréhendée à travers plusieurs modalités : les pratiques, les facteurs explicatifs, les motivations et les incidences. Du point de vue des pratiques, il faudrait commencer par les usages des coupeurs de route. C'est un phénomène récurrent dans cette zone qui se manifeste en embuscades et raids sur des campements isolés et en vols de troupeaux. Une autre pratique consiste en des prises d'otages. Le kidnapping de personnes et personnalités s'exerce généralement sur des individus issus de familles rurales, en vue du paiement d'une rançon sous peine de l'assassinat des otages (Saibou 2006). Une troisième pratique consiste en la transmigration des groupes politico-militaires localisés aux alentours du Lac Tchad, au Darfour ou au nord-ouest de la RCA. Par ailleurs, on observe un banditisme militaire transfrontalier, pratiqué par des éléments des forces régulières et des combattants affiliés ou non à des mouvements armés.

En outre, on note l'itinérance de bandes armées, qui consiste en la segmentation des groupes, à partir de leur lieu de départ, pour se reconstituer à des centaines de kilomètres, souvent hors de leur pays d'origine. Une autre pratique se manifeste par un mercenariat et une solidarité militaire intra-ethnique transfrontalière. On note des pratiques de transhumance et de trafic du bétail. C'est l'un des maillons de l'économie régionale, expliquant la récurrence de l'insécurité dans les zones de pâturages, l'interdiction momentanée de sortie du bétail tchadien du fait de son impact sur le coût de la viande et de ses liens présumés avec le financement des groupes armés non étatiques. Il y a également des trafics d'armes légères, de véhicules volés et des pierres précieuses (Ntuda Ebodé 2009).

## Développement des actes de piraterie maritimes dans le golfe de Guinée

### *La valeur des espaces maritimes dans la géopolitique régionale*

Le golfe de Guinée, situé entre les eaux maritimes du Nigeria et de l'Angola, est parsemé de myriades d'îles et de presqu'îles, grouillant de gisements pétroliers en haute mer et sur la terre ferme. Cette région concentre de nombreuses cités portuaires densément peuplées, comme Lagos, Douala, Malabo, Sao Tomé et Libreville, Pointe Noire, etc. Les pays du golfe de Guinée ont des économies peu diversifiées et donc très dépendant de l'or noir. Cette forte concentration des réserves pétrolières et cette forte présence humaine entraînent des activités commerciales très intenses en voies de communication : maritime (ports), aérienne (aéroports) et routière, mais aussi une forte immigration des populations des pays limitrophes, entraînant avec elles des tensions interethniques et des conflits entre les Etats, des exclusions de populations et de la misère des peuples, non sans ignorer le jeu des puissances, la corruption, les actes de piraterie, etc.

Il est clair aujourd'hui que les richesses maritimes du golfe de Guinée constituent un espace stratégique et des prolégomènes. Du fait de la présence des ressources halieutiques et pétrolières, le golfe de Guinée demeure une zone instable susceptible de générer des conflits de toutes sortes. Les différents aspects au centre de la géopolitique de l'insécurité dans le golfe de Guinée sont : les carences de la sécurité maritime sous-régionale, le manque de territorialisation des espaces maritimes nationaux, le développement de la course désordonnée aux ressources off-shore, la non détermination des domaines de souveraineté respective, la faible animation des espaces maritimes et la porosité des frontières maritimes (Ewangué 2009).

### *Enjeux énergétiques et recompositions sécuritaires dans le golfe de Guinée*

Dire que le golfe de Guinée est devenu un « *espace-enjeu* », c'est reconnaître qu'il est passé d'une région stratégiquement moins importante à un espace de rivalité, espace où les acteurs, fussent-ils étatiques ou non, s'insèrent chacun avec des stratégies diverses. Le golfe de Guinée est au centre de gros enjeux pétroliers qui suscitent des envies diverses. Il disposerait d'un des plus grands gisements sous-marins de pétrole connus au monde, selon de nombreux spécialistes. Avec 24 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées, cette partie du continent, qui est une synthèse de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale, est de loin la première région pétrolière africaine, avec des pays comme le Nigeria, l'Angola et la Guinée Equatoriale, qui figurent au peloton de tête des producteurs de pétrole du continent. Plusieurs facteurs concourent à cette *affluence* vers l'Afrique centrale : *l'augmentation de la production énergétique, l'émergence des nouveaux intérêts et l'accroissement des flux transnationaux dans la région*. La géopolitique mondiale du pétrole d'abord, la spécificité de la région ensuite (Lacoste 2006).

La production du pétrole dans le golfe de Guinée suscite des nombreuses convoitises (Copinshi et Noel 2003). Les acteurs de cette ruée vers l'or africain sont nombreux et n'ont pas tous les mêmes objectifs. Ils sont étatiques ou non, chacun avec des fortunes diverses. Aussi l'intensification de la production permet-elle l'augmentation des flux transnationaux, fussent-ils économiques, politiques, démographiques ou religieux, portant, les uns aussi bien que les autres, les germes de la décomposition sécuritaire dans cette zone de l'Afrique. Le développement de l'économie de marchés, la facilité des échanges dans le transfert des flux ainsi que les politiques économiques de chaque Etat ont permis depuis quelques décennies l'émergence des nouvelles puissances qui se lancent, elles aussi, dans la dynamique de la diversification de leurs approvisionnements, alternative à la dépendance énergétique. Leur insertion comme acteurs non négligeables dans les relations internationales permet de reconfigurer les anciens jeux de puissance (Lafargue 2005).

### **Les actes de piraterie maritimes**

Le pétrole, parce qu'il est particulièrement prisé, va contribuer à redéployer des dynamiques internes, sous-régionales et internationales révélatrices d'appétits pétroliers, eux-mêmes générateurs de diverses formes de rivalité et de conflictualité (Ngodi et Nguini 2006). Le golfe de Guinée occupe une place importante dans la pétro-stratégie américaine. En se positionnant comme acteur étranger majeur et grand client du pétrole subsaharien, Washington contribue à sa sécurité énergétique, élément fondamental de sa sécurité nationale. La production d'un désordre sécuritaire pour les Etats du golfe de Guinée ne saurait profiter aux puissances extérieures dépendant directement du pétrole africain. Ces dernières années, l'Angola, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon ont connu des attaques ciblées ou des menaces d'attaques liées aux ressources pétrolières. A cela s'ajoutent des enlèvements et des attaques récurrents des navires voués à l'exploration et à l'exploitation pétrolières.

Visiblement, l'or noir, qui est au centre de gros enjeux, constitue un sujet de préoccupation majeure qui intègre à la fois des données régionales, continentales, voire internationales. Les Etats-Unis et la France multiplient des actions concertées avec les pays limitrophes dans la perspective de sécuriser cette région stratégique. Selon des experts, les pirates profitent de la lourdeur des rouages administratifs entre les Etats et tirent avantage d'une configuration géographique morcelée pour opérer en toute quiétude.

La criminalisation de l'Etat dans le golfe de Guinée s'accroît avec l'exploitation du pétrole (Bayart, Ellis et Hibou 1997). Le gouvernement est dans la logique de l'accumulation de ressources de tous ordres, dans une perspective monopoliste et conservatrice du pouvoir. En même temps, dans certains de ces Etats, le militarisme comme procédure politique enlève certains

gouvernements dans le triptyque « Pouvoir, violence et accumulation » (Mbembe 1992). La criminalisation passe par des critères tels que la « privatisation » de l'usage légitime de la violence par les détenteurs du pouvoir et son instrumentalisation au service de leurs stratégies d'accumulation; l'existence d'une structure occulte et collégiale du pouvoir qui entoure, voire contrôle le détenteur officiel de celui-ci, et qui bénéficie de cette privatisation de l'usage légitime de la coercition, à moins qu'elle ne recoure impunément à une violence privée et illégitime (notamment par le biais du milieu de la délinquance organisée).

La plupart des États pétroliers continuent de se procurer des pétrodollars qui sont investis en grande partie pour renforcer la classe dirigeante, en resserrant sa mainmise sur l'État en achetant plus d'armes et de munitions pour les « besoins de sécurité » et en imposant des politiques en faveur de mandants extérieurs tels que les bailleurs de fonds, les investisseurs étrangers et les institutions financières internationales (Ngodi 2008).

La piraterie tend à devenir un « un job d'appoint » dans lequel les « loups des mers » trouvent une opportunité pécuniaire qui leur permet d'arrondir leurs fins de mois. Les amateurs, qui connaissent bien la géographie de la région, s'attaquent principalement aux embarcations de transport ou de pêche, et des villages littoraux ou insulaires, tandis que les professionnels qui sont des pirates de la haute mer s'intéressent aux activités plus lucratives : trafics d'armes et prises d'otages offshore. Mais à l'allure où évolue la piraterie dans le golfe de Guinée, ces pirates risquent de verser, avec le temps, dans les trafics d'alcool, de carburant et de produits de contrebande.

La sécurisation du golfe de Guinée apparaît aujourd'hui comme un moyen de sécuriser les approvisionnements énergétiques et de pré-positionnement des puissances extérieures. En effet, si jusqu'en octobre 2007 l'Afrique dans son ensemble fait encore partie des régions du monde les moins réputées en matière de piraterie maritime, ce ne sera plus le cas en 2008 quand on assiste pour la première fois à des attaques en haute mer aux larges des côtes somaliennes. L'Afrique centrale détient la palme d'or des actes de piraterie maritime entre 2008 et 2009, comme en témoignent les actes commis aux larges des côtes camerounaises et équato-guinéennes.

La piraterie maritime est un phénomène ancien et récurrent, qui prend un nouveau relief pour deux raisons: d'une part, le monde occidental y est plus sensible qu'auparavant en raison des nouvelles fragilités d'une économie mondialisée; d'autre part, ce phénomène est le déclencheur d'une prise de conscience d'importants changements d'ordre géopolitique. En septembre 2008, environ cinquante « gangsters des mers » lourdement armés ont débarqué à Limbé, ville camerounaise, avec leurs embarcations rapides, ont pris d'assaut six banques du centre-ville, ont causé un mort durant leurs

braquages puis ont repris le large sans demander leur reste. Cette « attaque amphibie » a probablement servi de test de la sécurité côtière camerounaise. Pour peu qu'ils constatent une absence complète d'action ou de réaction, les loups des mers peuvent très bien rééditer leur exploit.

Depuis le début de l'année 2009, les attaques des pirates continuent de se multiplier au large des côtes africaines. Les navires de guerre qui y sont déployés ont réussi à empêcher un nombre croissant de tentatives, sans toutefois parvenir à faire régner le calme en mer. Cette situation reste donc très inquiétante, car elle devrait perdurer dans le temps. Au même titre que la prise des otages aux larges de Bakassi en octobre 2008 (10 otages dont 7 Français, 2 Camerounais et un Tunisien), l'attaque avec mort d'homme survenue aux larges camerounaises, le 29 avril 2009 à Douala, le braquage de plusieurs établissements bancaires dans la capitale équato-guinéenne (17 février 2009 sur l'île de Bioko) sont autant de signes qui indiquent que la piraterie ne peut plus être considérée comme un épiphénomène en Afrique centrale. Cette situation est d'autant plus préoccupante que de nombreux actes de pirateries fluviales et lacustres sont également régulièrement perpétrés dans cette partie du continent, que ce soit dans les lacs (Tchad, Tanganyika, Albert, Mweru) ou le long des fleuves (Oubangui, Sangha, Chari, Wouri, Bénoué, Congo, Ogooué) (Ntuda Ebodé 2010). Les eaux nigérianes se sont montrées également particulièrement dangereuses pour les navires étrangers en 2008. Au total, 889 membres d'équipage ont été pris en otage, et 46 navires ont subi des tirs, 11 marins ont été tués et 32 blessés, 21 sont portés disparus et présumés morts. Quarante incidents ont été répertoriés en 2008, dont 27 assauts de navire, 39 personnes ont été enlevées au cours de 5 prises d'otages.

L'Afrique centrale renferme des richesses naturelles, halieutiques, du sol et du sous-sol susceptibles à elles seules d'attirer les pirates, au même titre que le nombre assez élevé de lacs et fleuves navigables dans cette sous-région. Pourtant, criminalité transnationale organisée par excellence, la piraterie maritime prospère sur les failles de notre ordre international. Ces dernières années, plusieurs pays du golfe de Guinée (Nigeria, Cameroun, Gabon, Guinée-Equatoriale et Angola) connaissent une augmentation sensible des attaques initiées par des pirates ou par des mouvements rebelles contre des pétroliers et des plates-formes offshore, précédant souvent une prise d'otages de leurs personnels.

## **Les défis d'une véritable gouvernance sécuritaire en Afrique centrale**

### ***La lutte contre la criminalité transfrontalière***

Jusqu'à présent, la criminalité transfrontalière en Afrique centrale n'a guère attiré l'attention des décideurs politiques, tout simplement, car d'autres questions semblaient plus urgentes. Les dangers pesant sur la stabilité politique

et le développement économique de la sous-région devaient constituer des défis majeurs. Pourtant, le crime organisé est à la fois un facteur d'instabilité et un obstacle au développement, et ce constat vaut tout particulièrement pour l'Afrique centrale (UNODC 2001).

La lutte contre la criminalité organisée est un objectif de défense et de politique extérieure. En fait, dans le contexte de la mondialisation où la criminalité transfrontalière ignore les frontières étatiques et la souveraineté des Etats, il devient indispensable d'avoir une approche globale de la lutte contre cette forme de criminalité, en renforçant la coopération internationale, en particulier entre les instances judiciaires et répressives. C'est dans cet esprit que, en décembre 2004, le rapport sur la réforme de l'ONU rendu par le groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, constitué à la demande du Secrétaire Général, a fait de la criminalité transfrontalière organisée l'une des principales menaces contre la sécurité des personnes et la capacité des Etats à assurer l'ordre public. Il a dénoncé la corruption tenace, le recours à la violence pour protéger des activités criminelles et les liens étroits entre les organisations criminelles et les élites politiques, ainsi que le faible empressement des Etats à réglementer le blanchiment des capitaux. Outre une amélioration des cadres réglementaires internationaux (conventions et protocoles), et un renforcement de la coopération judiciaire pour lutter contre les différentes formes de criminalité, ce rapport a aussi préconisé un régime de sanctions ciblées et taillées sur mesure, qui seraient appliquées par le Conseil de Sécurité, contre tous pays, tous particuliers et tous groupes organisés contrevenant aux normes internationales dans ce domaine.

Les foyers restants d'instabilité et de violence, qui se concentrent pour l'essentiel dans l'est de la République Démocratique du Congo, le nord de la République centrafricaine et du Tchad semblent de plus en plus résulter d'agissements criminels perpétrés dans un climat d'impunité persistante et de carence institutionnelle, plutôt que de conflits armés. Des efforts devraient être engagés afin de sécuriser les frontières, lutter contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, finaliser les processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des groupes paramilitaires et développer un cadre de coopération sous- régionale sur les questions de sécurité.

### ***La gouvernance sécuritaire en Afrique centrale***

La gouvernance sécuritaire en Afrique centrale est, en raison de la permanence des conflits tant internes qu'externes, une urgence. Dans cette zone, où en raison de l'évolution de l'histoire diplomatique les États ont tous opté au lendemain de leur accession aux indépendances pour un système monolithique adossé sur une politique sécuritaire et répressive, il faut une implication des gouvernés aux réflexions et décisions portant sur la sécurité. En effet, la gouvernance sécuritaire doit ouvrir une brèche démocratique dans la forteresse que constitue le champ

sécuritaire dans ces pays. Le souci de sécurité est devenu si actuel dans le monde contemporain qu'aucun Etat ne saurait y rester indifférent. L'Afrique centrale figure en bonne place parmi les zones les plus troublées du continent, en raison de nombreux conflits et de guerres latents qui s'y déroulent pour diverses causes.

Le programme Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) distingue les sources de conflits selon leurs origines qui peuvent être internes, interétatiques, ou extrarégionales. Font aussi partie des sources internes l'exacerbation des particularismes ethniques, culturels, religieux et politiques, l'apprentissage et la gestion de la démocratie, le non-respect des droits de l'homme, les velléités de sécession, les coups d'Etat, les mouvements d'opposition armés, les catastrophes de grande ampleur, les injustices sociales, etc. Les sources interétatiques comportent les problèmes frontaliers, notamment ceux relatifs à la délimitation et au voisinage, la volonté de puissance, les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et d'immigration clandestine. Sont considérées comme sources extrarégionales des conflits les agressions de toutes sortes menées par des Etats tiers, les ingérences de toutes sortes, la posture de force et la volonté de puissance.

Les sources externes ou les causes externes constituent des facteurs aggravants qui accroissent les probabilités de déclenchement des conflits ou contribuent à en exacerber l'intensité ou la persistance. Entrent dans cette catégorie les ingérences extérieures, la prolifération des armes légères et de gros calibre, les convoitises et le contrôle des ressources naturelles par les grandes puissances ou les multinationales qui n'hésitent pas à financer des troubles ou des opérations de déstabilisation, avec, à la clé, la prise du pouvoir par la force par leurs hommes de main, le soutien aux rebelles par des Etats voisins, la constitution passive ou active des bases arrière aux mouvements armés menaçant ou combattant les pays voisins, le grand banditisme armé, etc.

La gouvernance sécuritaire, composante essentielle de la gouvernance générale ou globale, est en bonne voie en Afrique centrale, en dépit de nombreux obstacles qui jonchent son parcours. Elle repose sur une double architecture juridique et militaire, en perpétuelle évolution et adaptation constante. Cette double architecture juridique et militaire est solidement ancrée aux socles juridiques nationaux, sous-régionaux, continentaux et internationaux. Cette gouvernance sécuritaire est conduite avec l'aide de la communauté internationale et de certains pays amis intéressés qu'il nous a été donné d'analyser. La jeunesse, la disparité économique et socioculturelle, les fractures sociales, les convoitises étrangères et autres maux qui caractérisent les Etats membres de la sous-région fragilisent, à coup sûr, la mise en place et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance sécuritaire en Afrique centrale.

Dans la sous-région, la gouvernance sécuritaire vit au pluriel et puise ses forces sur l'organisation, l'harmonisation, la discipline, les compétences et le

concours actif et efficace de tous les acteurs sociaux qui y participent. Une bonne gouvernance sécuritaire suppose par ailleurs que les Etats membres de l'Afrique centrale fassent la chasse à toutes les formes de complexes, de frustrations plus ou moins mal refoulés et de préjugés qui contribuent à éloigner les nations et les peuples les uns des autres, développant ainsi des situations conflictogènes ou belligères lancinantes. Pour ce faire, les Etats et les peuples doivent apprendre à vivre et à évoluer ensemble, à remplacer les conflits armés qui abondent dans la sous-région par les palabres africaines où la diplomatie, la médiation et le dialogue joueraient un rôle déterminant, à développer une dynamique d'intérêts, de cohabitation pacifique et de concertation permanente entre les Etats et entre les populations, à instaurer des mécanismes d'évaluation du système sécuritaire propre à la sous-région et à construire des projets d'intérêts communs, à l'instar de ceux préconisés par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ; à développer la culture de l'alternance démocratique et la pratique de la diplomatie de présence effective aux rencontres interafricaines de haut niveau.

La colonne vertébrale de la gouvernance sécuritaire est une réalité palpable, mais ses vertèbres méritent d'être solidifiées, restructurées, et renforcées pour atteindre les objectifs poursuivis. Les pays de la sous-région d'Afrique centrale devraient avoir en partage les valeurs cardinales que sont la paix, la stabilité, la sécurité des personnes et des biens, la coopération mutuellement bénéfique, le mieux-être et l'épanouissement, le développement et le progrès des populations.

### *L'urgence de sécuriser les frontières*

La géopolitique de la méfiance ne manque pas de se manifester aussi dans le domaine de la libre circulation des personnes. Bien qu'il s'agisse d'un principe de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), certains Etats y voient un risque d'envahissement déstabilisateur de la part de leurs voisins et mènent une politique de refoulement vigoureuse. La constitution d'un pôle de sécurité régionale homogène et coopératif en Afrique centrale se heurte à une contrainte majeure : la méfiance héritée de contentieux irrésolu et des guerres civiles interconnectées des années 1990. Certains gouvernements demeurent très circonspects à l'égard du principe d'intégration régionale tandis que, pour d'autres, il y a des sujets tabous dans l'enceinte collective de la CEEAC. Cette méfiance aboutit à un jeu à somme nulle en termes de leadership régional.

Pour de nombreux analystes, la zone comprise entre les Etats comme le Gabon, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe semble la plus en proie à l'insécurité maritime. Un protocole d'accord a été signé lors de la 14<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et

de Gouvernement de la CEEAC qui a tenu ses assises le 24 octobre 2009 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, en présence de plusieurs hauts responsables régionaux. Ce protocole est en fait l'instrument général qui se devait d'être mis en œuvre par un accord technique relatif aux aspects pratiques de la sécurisation des intérêts vitaux des Etats de la CEEAC en mer. Il concerne tous les Etats de la CEEAC, de l'Angola le plus au sud au Cameroun, limitrophe du Nigeria dans le nord du golfe de Guinée. C'est donc la plateforme commune aux Etats de la CEEAC désirant viabiliser les eaux au large de leurs territoires à façade maritime, et ainsi redonner confiance à tous les opérateurs économiques de ce milieu hautement stratégique. Les rigueurs du respect scrupuleux des frontières maritimes en dehors des accords spécifiques des Etats concernés rend du même coup très difficile l'harmonisation de la lutte contre les actes illicites dans la zone « D », dans l'hypothèse où les auteurs de ces actes trouvent refuge dans les eaux sous juridiction nigériane. Et c'est là que l'on observe toutes les limites du droit international spécifique à la lutte contre les actes illicites en mer.

La parade juridique et opérationnelle opérée par les stratégies de la CEEAC est appelée à reposer sur un dispositif associant non pas les Etats de la zone « D » avec leur voisin nigérian, mais plutôt les deux ensembles régionaux voisins : CEEAC-Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Car, et il faut le souligner, les eaux du golfe de Guinée version CEEAC ne peuvent être durablement calmes si les Etats voisins, surtout le Nigeria, ne sont fortement pris en compte et associés aux instruments juridiques développés et aux stratégies militaires mises en œuvre.

La coopération régionale est la seule voie possible pour lutter contre l'ensemble de ces fléaux-et la piraterie figure ici sur le même plan que le trafic de drogues et le terrorisme. La volonté de nombreux Etats du golfe de Guinée de se doter d'outils juridiques conséquents, de développer leurs marines, de mutualiser leurs moyens humains, matériels et financiers, ainsi que la détermination de la CEEAC à assumer la sûreté maritime le long de ses côtes laisse présager des évolutions positives à brève échéance. Le Gabon et la Guinée Equatoriale ont décidé de régler le problème de l'île de Mbanji en dehors du programme frontière de la CEEAC, tout comme l'Angola et la RDC la délimitation de leurs frontières maritimes.

### **Nécessité de surveiller les côtes maritimes par des garde-côtes**

A l'heure où l'on parle de la lutte mondiale contre le terrorisme, de la piraterie et du crime organisé, les côtes africaines ne sont pas sécurisées. Cette carence est renforcée par l'absence d'une école régionale de formation des garde-côtes. Une telle formation peut facilement voir le jour dans chaque région d'Afrique s'il y a une volonté de coopération entre les pays en matière de

sécurité maritime. Il est possible de créer une école régionale des garde-côtes de l'Afrique centrale (GCAC) sur le modèle des garde-côtes japonais (GCJ). Les GCAC seront chargés de la sécurité et de la sûreté maritimes. Des compagnies maritimes étrangères puisent, depuis les côtes et la haute mer, souvent sans contrôle étatique suffisant, des quantités considérables de pétrole.

Pendant que le reste du monde s'organise, l'Afrique centrale reste dans l'expectative. En tout cas, elle ne fait pas assez pour la sécurité maritime régionale. Mais il n'est pas encore trop tard pour mettre sur pied des patrouilles maritimes conjointes et un dispositif de lutte régionale contre la piraterie. Le volet pétrolier est très préoccupant dans ce domaine. Des pays qui ont une large frontière naturelle avec l'océan Atlantique, comme l'Angola, le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun, doivent jouer un rôle important en investissant davantage de ressources financières et humaines dans la formation des garde-côtes et dans la sécurité maritime au niveau régional. Ils le feront dans leur propre intérêt en tant que nations côtières. Il existe des obstacles à aplanir parmi lesquels la mise en place d'un cadre solide de coopération, le manque de savoir-faire, l'absence de fonds et d'équipements.

Si les pays de l'Afrique centrale désirent jouer un rôle moteur pour protéger leurs richesses et leur pétrole, il est important qu'ils travaillent ensemble en commençant par former les garde-côtes qui s'occuperont de la sécurité maritime en empêchant les actes de piraterie en mer. En Afrique centrale, les problèmes sont nombreux en ce qui concerne la sécurité maritime, mais le plus urgent est sans doute l'absence de cadres compétents.

### **Coopérer davantage pour mieux sécuriser les côtes et les ressources pétrolières**

L'absence de coopération entre les pays de l'Afrique centrale permet une exploitation éhontée des richesses naturelles des pays de cette région, en particulier le pétrole et le gaz naturel. On a beaucoup parlé du pétrole koweïtien et irakien pillé par des compagnies étrangères, du coltan volé en RDC par le Rwanda et l'Ouganda, avec la complicité des États étrangers et des firmes transnationales. Or une meilleure gestion de la dominante pétrolière peut structurer la région côtière de la même façon que la dominante minière de l'économie a structuré le territoire de l'Afrique australe.

Jusqu'à présent, l'Afrique ne s'est pas beaucoup intéressée à ses eaux maritimes et à son espace aérien. C'est là une très grosse erreur qui doit être corrigée rapidement afin de rattraper le retard. Pourquoi le Gabon, l'Angola, le Nigeria, la Guinée Equatoriale et le Cameroun ne mèneraient-ils pas des opérations conjointes en haute mer pour sécuriser ensemble toute cette zone ? A travers la lutte contre la piraterie, les pays côtiers du golfe de Guinée ne doivent-ils pas chercher, avant tout, à établir leur statut d'États indépendants

et garants de la souveraineté nationale, mais aussi côtière, afin que le reste du monde compte avec eux dans les relations économiques ?

Les pays autour du golfe de Guinée n'auront pas un avenir certain tant qu'ils n'auront pas une force navale et aérienne dissuasive qui protégera l'exploitation des concessions pétrolières de la région. Cette force navale et aérienne dissuasive devra se concrétiser dans le cadre de l'intégration régionale et des accords commerciaux entre pays de la région, dans l'achat (et dans la construction future) commun des bateaux marchands, des bateaux de guerre, des sous-marins et des avions de guerre.

## Conclusion

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions d'Afrique qui subit le plus de violence. Si certains Etats connaissent une violence politique quasi cyclique, d'autres semblent être à l'abri de ces violences à répétition, les dégâts collatéraux de l'insécurité de leurs voisins entretiennent chez eux le redoutable phénomène de coupeurs de routes, de criminalité transfrontalière et banditisme de grand chemin. L'insécurité dans cette partie du continent demeure une préoccupation majeure, car elle y hypothèque tous les efforts de développement.

La dynamique conflictuelle de ces dernières années a permis la redéfinition de nouvelles frontières, la délimitation de nouveaux espaces politiques et la régionalisation sécuritaire comme enjeu de la souveraineté des Etats.

La sécurité n'est pas une notion abstraite : elle n'est pas réductible à de simples déclarations, elle se construit. Elle est fondée sur la confiance et se redéfinit tout le temps, en fonction des exigences sociales, institutionnelles ou diplomatiques. La fin de la bipolarité a ouvert la voie à la transcendance des frontières, le désordre conflictuel et le développement des zones grises. La sécurisation des enjeux paraît désormais au cœur de la recomposition géopolitique et stratégique en Afrique centrale.

## Notes

1. La configuration des intérêts de la communauté internationale, notamment des États-Unis, de la Libye et de la France dans le conflit au Darfour a constitué un véritable enjeu sécuritaire. Les enjeux militaires et symboliques, qui ont pris forme à la suite des négociations menées depuis 2006 avec les différents mouvements armés, ont montré l'incapacité du régime d'Idriss Déby de se réformer de l'intérieur et d'élargir sa base sociale.
2. L'incursion du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) au Tchad en 2004 et le déploiement par l'armée tchadienne des unités antiterroristes dans le Nord pour lutter contre les groupes de trafiquants liés à Alqaida au Maghreb islamique (Aqmi) montrent combien de fois la situation sécuritaire est instable dans

cette zone. A la suite de la guerre en Libye, les islamistes d'Al-Qaïda ont profité du pillage des arsenaux en zone rebelle pour s'approvisionner en armes, y compris en missiles sol-air, qui ont été par la suite exfiltrés dans leurs sanctuaires du Ténééré. Avec la guerre au Mali, il convient de noter qu'Aqmi est en passe de devenir une véritable armée, la mieux équipée de la région.

3. A première vue, il ne s'agit que des rebelles « centrafricains » en désaccord avec les autorités politiques centrafricaines qu'elles accusent de ne pas remplir les obligations qui sont les leurs et contenues dans les Accords de paix signés avec les mouvements rebelles de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), de la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP), les recommandations du Dialogue politique inclusif tenus en 2008 à Bangui. A cela il faut ajouter des revendications d'ordre subsidiaire ayant trait aux circonstances de la mort du colonel Charles Massi, de Hassan Ousman, chef rebelle du Mouvement des Libérateurs centrafricains pour la Justice (MLCJ) ou encore de feu Me Goungaye Wanfiyo, président d'alors de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme ou, encore, le fameux projet de modification constitutionnelle.

## Références

- Abe, C., 2007, « Pratiques et productivité de la criminalité transfrontalière en Afrique centrale : l'exemple des Zarguina », *Bulletin de l'APAD*, N° 25, pp. 51-55.
- Badie, B., 1992, *L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Karthala.
- Bagayoko-Penone, N., 1994, *Afrique : les stratégies françaises et américaines*, Paris, L'Harmattan.
- Balencie, J.M, Grange, A., 1996, *Mondes rebelles. Acteurs, Conflits et violences politiques*, Paris, Michalon.
- Bayard, J.F, 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart, J.F, 1996, *La greffe de l'Etat, les trajectoires du politique*, Paris.
- Bayart, J.F, Ellis, S. et Hibou, B., 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris/Complexe.
- Buijtenhuijs, R., 1998, *Transition et élections au Tchad (1993-1997)*, Paris, Karthala.
- Copinschi, P. et Noel, P., 2005, « L'Afrique dans la géopolitique mondiale du pétrole », *Afrique contemporaine*, N° 216, pp. 35-36.
- Crisis Group, 2007, *République centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme*, Rapport N° 136.
- Ewangue, J.L., 2009, *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, (2003), *Crimes de guerre en Centrafrique. Quand les éléphants se battent, les herbes souffrent*, Paris.
- Foguetedom, A., 2009, « Du Concept de Sécurité », in FES, *Femmes et sécurité en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presse Universitaires d'Afrique.
- Friedrich Ebert Stiftung, 2009, *Femmes et sécurité en zone CEMAC et République Démocratique du Congo*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique.
- Hugon, P., 2009, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES.
- Hugon, P., 2009, « La crise mondiale, l'Afrique et les enjeux géopolitiques », *Afrique contemporaine*, N° 231, pp. 132-136.

- Hugon, P. et Michalet C.A., (sous la direction de), 2007, *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*. Paris, Karthala.
- Kovana, V., 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- Lacoste, Y., 2006, « Géopolitique du pétrole », *Géopolitique*, Paris, La Découverte.
- Lafargue, F., 2003, « Etats-Unis, Chine, Inde, rivalité pétrolière en Afrique », in *Afrique contemporaine*, pp. 48-56.
- Médard, J.F., 1991, *Etats d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala.
- Mwayila Tsiyembe, 1990, *L'État post-colonial facteur d'insécurité en Afrique*, Dakar, Présence africaine.
- Ngodi, E., 2008, *Pétrole et géopolitique en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan.
- Ngodi, E., 2010, *L'Afrique centrale face à la convoitise des puissances*, Paris, L'Harmattan.
- Ngodi, E. et Owona Nguini, M. E., 2006, « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions frontalières et des appétits », *Enjeux*, N° 26, pp. 12-14.
- Ngoupandé, J.P., 1997, *Chronique de la crise centrafricaine 1996-1997 : le syndrome Barracuda*, Paris.
- Ntuda Ebodé, J. (sous la direction), 2010, *Terrorisme et piraterie. De nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique.
- Saibou Issa, 2006, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis, RCSP*, Vol. 1-2, 2006.
- Telemadi, B., 2005, *Violence politique et conflits en Afrique. Cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- UNODC, 2011, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale*, Vienne.
- Yele, R., et Doko, P., 2011, *Les défis de la Centrafrique : gouvernance et stabilisation du système*, London, ABC.
- Zaiki Laidi, 1993, *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, PFNSP.

